

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 114 (1969)
Heft: 5

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toutefois d'autant moins que ces derniers auront été mesurés pour un usage spécifiquement « de campagne ».

La discipline et la connaissance de son arme sont les seuls vrais éléments de la sécurité.

Même si vous « savez » que votre arme est vide, parce que la veille encore vous l'avez nettoyée, vous ne la manipulerez jamais avant de vous être assuré que ni la chambre à cartouches, ni le magasin ne sont garnis, même s'il y a une heure à peine que vous l'avez manipulée et aviez acquis la conviction qu'elle n'était pas chargée.

Roland RAMSEYER

Chronique suisse

« Route libre »

Programme de l'éducation routière dans l'armée, 1969 ¹

Le succès obtenu par la campagne d'éducation routière dans l'armée en 1968 incite le Service des transports et des troupes de réparation à la poursuivre en 1969 en lui donnant une nouvelle orientation. En dehors de l'armée elle s'adresse également aux conducteurs des véhicules à moteur de l'administration fédérale.

La campagne 1969 a pour devise « Route libre » et son but est d'éviter ou tout au moins de réduire au maximum les entraves apportées par la troupe à la circulation plus rapide, notamment au trafic civil. Cette action doit avant tout aider à éviter de créer des situations qui trop souvent sont à l'origine des accidents de la circulation.

La campagne 1969 comprend, en plus des instructions du Service des transports et des troupes de réparation, les éléments suivants :

- instruction sur la circulation routière, obligatoire pour les conducteurs militaires ;
- surveillance de la circulation, portant sur un point déterminé, par le contrôle militaire de la circulation (CMC) ;
- conférences sur la prévention des accidents ;
- contribution de la presse, de la radio et de la télévision.

L'instruction d'environ une heure est donnée au début du service à tous les conducteurs militaires par l'officier automobiliste ou d'autres spécialistes de la troupe ou, dans les écoles, par les instructeurs.

Lorsque des formations de troupe et de véhicules à moteur empruntent des routes principales, il importe notamment d'adapter les déplacements aux condi-

¹ La documentation que nous avons reçue au sujet de cette campagne est fort bien conçue et illustrée. Le manque de place nous oblige, bien à regret, à n'en publier qu'un résumé commenté. (Réd.)

tions du trafic. De nombreux problèmes de circulation peuvent être résolus en choisissant l'itinéraire qui convient et en évitant de circuler aux heures de pointe.

Si la fluidité du trafic l'exige, il faut de plus recourir aux organes de régulation de la circulation.

Dans la circulation routière également, les cadres doivent donner le bon exemple et sévir contre les conducteurs fautifs. Tous les supérieurs, en particulier les commandants de troupe, se doivent de collaborer efficacement à la réalisation du programme d'éducation routière en 1969 et de participer ainsi à la lutte contre les accidents.

Les missions de la troupe ne sont pas toujours de nature à créer les conditions propices à la fluidité de la circulation routière. Les véhicules à moteur militaires circulent d'ordinaire plus lentement que les autres. Il en sera d'ailleurs toujours ainsi. A partir d'une certaine limite, ils ne sont toutefois plus excusables d'entraver la circulation. Cette limite s'appelle l'indifférence. Indifférence à l'égard des autres usagers, à l'égard de la sécurité routière.

C'est pourquoi la guerre est déclarée à toutes les formes d'entraves à la circulation créées sans nécessité par la troupe et notamment par les véhicules. Il est dans l'intérêt de tous les usagers de la route de chercher à éliminer une cause d'accident indirecte mais importante. La devise « Route libre » permet de résoudre les problèmes qui se posent à ce sujet. *Il s'agit en fait de laisser les routes libres aux véhicules en mouvement.*

Pour atteindre ce but, tous les militaires responsables mais surtout les conducteurs doivent :

1. Se comporter dans la circulation de manière à entraver le moins possible le trafic plus rapide.
2. Ne pas encombrer inutilement la chaussée.
3. Assurer la circulation dans les situations délicates.

Le succès de la campagne de 1969 dépend des bonnes dispositions de chacun à l'égard des autres usagers. Cela implique une lutte de chacun et de tous les instants contre l'indifférence et la négligence, comme aussi contre ce que l'on pourrait appeler « l'excès de zèle » de certains militaires.

La base légale de la devise « Route libre » est constituée essentiellement par l'art. 26 de la loi fédérale sur la circulation routière : « Chacun doit se comporter, dans la circulation, de manière à ne pas entraver ni mettre en danger ceux qui utilisent la chaussée conformément aux règles établies ».

Résumons quelques principes :

- Faciliter le dépassement en roulant à l'extrême droite si la chaussée ne doit pas être partagée avec des piétons et des cyclistes.
- Faciliter le dépassement en utilisant les possibilités d'évitement.
- Faciliter le dépassement en observant les intervalles prescrits.
- Prévoir, en cas d'arrêt motivé par le trafic.
(Il faut entendre par là l'arrêt exigé par les conditions momentanées de la circulation, passages à niveau fermés, par exemple.)
- Egards, en cas d'arrêt volontaire.
(Les arrêts sont fréquents pendant les exercices militaires. Le premier devoir du conducteur est alors d'éviter de troubler la circulation et d'organiser la régulation du trafic.)
- Obligation d'assurer la circulation.

(Il importe de répéter que maints problèmes de circulation peuvent être résolus de manière fort simple, par exemple en choisissant un itinéraire favorable et en évitant d'emprunter, aux heures de pointe, des tronçons à trafic intense.)
— Technique de la régulation du trafic.

L'essentiel vient d'être dit au sujet de « Route libre ». Il ne reste qu'à le mettre en pratique. La devise de 1968 « S'arrêter au lieu de tenter le croisement » garde toutefois son actualité.

Capitaine Maurice RAMUZ

Informations

Concours de patrouilles de la SOA

La Société des officiers d'Ajoie prépare à nouveau son traditionnel concours de patrouilles, qui se déroulera le 7 juin prochain. Cette année, l'état-major de la course a piqueté son parcours dans la région de Courgenay, un secteur qui ne manquera pas de poser des problèmes intéressants à tous les participants. Les concurrents choisiront librement leur itinéraire, en cherchant à atteindre le maximum de postes en deux heures. Le classement se fera grâce à l'addition des points obtenus aux travaux techniques et aux postes de contrôle.

Soulignons l'introduction d'une nouveauté : l'état-major a décidé d'introduire une catégorie « Landsturm » ; de cette manière, les concurrents plus âgés ne seront plus défavorisés. On continuera à distinguer l'élite, la « Landwehr » et les invités. Attention, plusieurs challenges seront attribués cette année à titre définitif !

Les commandants de compagnie ont pour mission d'envoyer les formulaires d'inscription aux hommes de leur unité.

SOA

Service de presse.

Bibliographie

Les livres

Probleme des zweiten Weltkrieges, par Andreas Hillgruber. Ed. Kiepenheuer et Witsch, Köln.

On ne compte plus aujourd'hui le nombre des ouvrages de toutes sortes consacrés depuis plus de vingt ans à la Seconde Guerre Mondiale. En 1961, cette production pléthorique était estimée déjà à cinquante mille publications de toutes sortes. Elle n'a pas diminué depuis. Etudes politiques ou militaires, récits, mémoires, biographies constituent la plus grande partie de ces ouvrages. Il est intéressant toutefois de constater que la valeur historique de ces derniers est très souvent discutable.

En publiant un fort volume consacré aux « Problèmes de la Seconde Guerre Mondiale », Andreas Hillgruber se garde de faire œuvre d'historien. Pour lui il est encore difficile à l'heure actuelle d'établir une relation valable entre certains